

# FORMATIONS 2025 – 2026

## Bulletin d'inscription

(1 bulletin par personne et par formation)

FORMATION CHOISIE : .....

DATE(S) : ..... LIEU : .....

Société ..... N° adhérent .....

NOM Prénom ..... Date de naissance .....

Adresse .....

Code postal ..... Commune .....

N° Téléphone ..... Email .....

Je souhaite que les correspondances relatives à cette formation (courriers d'invitation...) me soient adressées par courrier à l'adresse ci-dessus. Sans coche, je les recevrai à l'adresse mail indiquée.

Statut :  Exploitant / Associé exploitant  Conjoint collaborateur  Aide familial  
 Salarié sur l'entreprise  Associé non exploitant  Cotisant de solidarité  
 En démarche installation  Autre (à préciser) : .....

Fonds de formation :  VIVEA\*  OCAPIAT  Autre (à préciser) : .....

Situation de handicap :  Oui  Non

Pourquoi souhaitez-vous suivre cette formation ? Quels sont vos attentes / questions ? : .....

.....

.....

J'ai pris connaissance des conditions générales de service mentionnées au verso et je les accepte.

J'ai également pris note que le règlement intérieur de la formation est consultable sur [www.cerfrance-adheo.fr](http://www.cerfrance-adheo.fr).

Fait à ..... , le .....

Signature :

### Retour du bulletin d'inscription

- Par courrier : Adheo, à l'intention de Stéphanie WAEGENAIRE,  
6 Rue Antoine LAVOISIER 54300 MONCEL LES LUNEVILLE
- Par mail : [swaegenaire@adheo.fr](mailto:swaegenaire@adheo.fr)

\* Sont ressortissants de VIVEA les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole non-salariés, les aides familiaux, les conjoints collaborateurs, les cotisants de solidarité qui relèvent du régime agricole (MSA).

Association de Gestion et de Comptabilité ADHEO 109  
 Contact : Stéphanie WAEGENAIRE, Chargée de mission Formation  
 Tél : 03 83 74 35 10, [swaegenaire@adheo.fr](mailto:swaegenaire@adheo.fr)  
 SIRET 783 329 501 00036 – APE 6920Z  
 N° TVA intracommunautaire : FR 70 783 329 501  
 Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 41.54.01016.54  
 auprès du préfet de région de Lorraine  
 Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-comptables de Lorraine

# Conditions générales de service

---

## □ Inscription

- Toute inscription doit être faite à l'aide du présent bulletin.
- Seule la réception par l'organisateur d'un bulletin d'inscription rend effective l'inscription à une session.
- En cas d'insuffisance d'inscriptions, l'organisateur se réserve le droit d'annuler la session.
- Les lieux et les dates des formations ne sont pas contractuels.
- En fonction du nombre et de la provenance des inscrits, de la gestion des salles, l'organisateur pourra convoquer les participants à une autre date ou à un autre lieu.
- Toute inscription est soumise aux présentes conditions qui prévalent sur toute autre condition sauf dérogation formelle et expresse de la part de l'organisateur.

## □ Règlement

- Tous nos prix sont indiqués hors taxes, ils seront majorés du taux de TVA en vigueur.
- Nos tarifs sont forfaitaires. Tout stage ou cycle commencé est dû en entier.
- Le règlement de la participation stagiaire s'effectue à réception de la facture, conformément aux modalités rappelées sur celle-ci.
- En cas de désistement au moins 3 semaines avant le début de la formation, le règlement de la participation stagiaire ne sera pas facturé à l'adhérent. Passé ce délai, cette participation stagiaire sera facturée.
- Un adhérent non éligible à VIVEA, mais qui se serait inscrit en tant qu'exploitant, ne permet pas de mobiliser de financement VIVEA pour celui-ci. Le montant non perçu auprès de VIVEA sera donc facturé à l'adhérent.
- Un adhérent ne suivant pas une formation dans sa totalité se verra facturer la totalité du coût de la formation majorée de l'éventuelle non prise en charge de VIVEA.
- Les frais de déplacement et de restauration sont à la charge des stagiaires.
- Les repas ne sont pas compris dans le prix du stage.
- Lorsque l'organisateur aura avancé le coût des repas des stagiaires, il majorera le prix du stage du montant desdits repas.

## □ Convocation

- Pour participer à une session, il faut avoir été invité.
- L'invitation est réalisée par l'envoi d'un courrier nominatif à l'adresse indiquée sur le bulletin d'inscription. Cette invitation sera envoyée au minimum 5 jours ouvrés avant le début de la formation.
- En cas d'annulation de la formation, les participants seront avertis au minimum 3 jours avant le début de la formation, sauf cas de force majeure.